

(N° 3)

MANDEMENT  
DE  
MONSEIGNEUR DOMINIQUE RACINE  
EVÊQUE DE CHICOUTIMI  
ETABLISSANT DANS LE DIOCÈSE L'ŒUVRE DE  
SAINT-FRANÇOIS DE SALES

DOMINIQUE RACINE, Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Chicoutimi.

*Au clergé, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles du diocèse de Chicoutimi, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

A la vue des efforts incessants et si divers que fait l'esprit infernal dans tout le monde catholique pour surprendre et pervertir les âmes fidèles du Christ, le cœur de Notre Saint-Père le Pape Pie IX s'est ému de compassion. Chargé par le divin Pasteur des âmes de veiller sur tout le troupeau confié à ses soins, de le protéger contre la fureur des loups qui ne cherchent qu'à le dévorer, Pie IX n'a pu contempler le nombre si grand de victimes que faisaient ces suppôts de l'enfer, sans suggérer à ses enfants chéris un moyen de se protéger contre les griffes de ces lions rugissants. Aussi, dès 1857, a-t-il manifesté le désir de voir s'organiser le plus tôt possible, une grande association catholique, destinée à faire au milieu de toutes les familles chrétiennes ce que font chez les infidèles et les hérétiques les deux grandes œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance. « Je voudrais, disait alors ce grand Pape que vous avez tant aimé, une sorte de Propagation de la Foi à l'intérieur: »

Déjà, N. T. C. F., ces deux grandes œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance sont établies dans toutes les